

**MAINLEVÉE D'UNE HYPOTHÈQUE OU D'UNE CHARGE  
(PERSONNE MORALE SIGNANT AVEC SCEAU)**  
(article 128(1)a))

AU REGISTRATEUR :

\_\_\_\_\_  
(Nom en lettres détachées du ou des créanciers hypothécaires ou titulaires d'une charge)

1. Nous sommes les créanciers hypothécaires de l'hypothèque/titulaires de la charge financière enregistrée sous le numéro d'enregistrement de l'intérêt \_\_\_\_\_.
2. Nous accusons réception de toutes les sommes dues ou qui deviendront exigibles au titre de l'hypothèque/de la charge financière et déclarons que l'hypothèque/la charge financière est  
 en totalité libérée  
**ou**  
 en partie libérée quant à la (aux) description(s) officielle(s)/au(x) numéro(s) de parcelle qui suivent uniquement :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

En foi de quoi le sceau de société du créancier hypothécaire/titulaire de la charge a été apposé en présence de son ou ses agents dûment autorisés.

Tamponner ou imprimer le sceau de société )  
) \_\_\_\_\_  
) (Dénomination sociale complète en lettres détachées du créancier hypothécaire/titulaire d'une charge)  
)  
) \_\_\_\_\_  
) (Signature d'un agent autorisé)  
)  
) \_\_\_\_\_  
) (Nom complet en lettres détachées de l'agent autorisé)  
)  
) Si deux signatures sont requises :  
)  
) \_\_\_\_\_  
) (Signature d'un agent autorisé)  
)  
) \_\_\_\_\_  
) (Nom complet en lettres détachées de l'agent autorisé)  
)